

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Belfort, le vendredi 18 novembre 2022

## OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT DANS LE TRRITOIRE DE BELFORT

#### DU VENDREDI 25 NOVEMBRE AU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'Etat se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Dans le département du Territoire de Belfort, un site de collecte sera mis en place afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer :

Groupement de Gendarmerie Départementale du Territoire de Belfort
2 avenue Jean Moulin à Belfort

# Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél.: 0384571576

Mél.: pref-communication@territoire-de-belfort .gouv.fr

Direction du cabinet

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des gendarmes et des policiers. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous via le **03 84 57 15 05** pour une collecte à votre domicile.



Si vous disposez d'objets dangereux, type munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm, ne vous déplacez en aucun cas avec. Dans cette situation, vous êtes invités à contacter la préfecture au 03 84 57 15 19 pour organiser un enlèvement sécurisé.

Retrouvez l'ensemble des sites de collecte dans la région Bourgogne Franche-Comté sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : <u>www.interieur.gouv.fr/armes</u>

#### En savoir plus

